



Publié le 28 mars 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Envoi documents budgétaires : 12 mars 2025

Envoi ordre du jour complémentaire : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Albane GENIN (pouvoir donné à Isabelle BONNET), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Karine LORENZO.

### **2025-15 Délibération relative à une demande de subvention pour un projet de parcours sportif inclusif et un parcours vélo avec des modules en bois type pump track**

**Rapporteur : Raphaël DELOIN**

La commune souhaite aménager les extérieurs de l'espace François Baraduc, salle omnisports, avec l'implantation d'un parcours santé multigénérationnel. Ce projet a été estimé à 69 544,62 € HT. Il est également prévu d'aménager un espace dédié à un parcours vélo avec des modules en bois type pump track.

Un premier dossier de subvention a été déposé auprès de la Dotation de d'Équipement des Territoires Ruraux et du Département du Rhône.

L'Agence Nationale du Sport finance dans le cadre du plan 5000 équipements - Générations 2024 pour les années 2024 à 2026 des équipements sportifs de proximité.

Il est nécessaire de signer une convention avec un établissement scolaire a minima pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Le projet d'aménagement du parcours sportif inclusif et du parcours vélo est donc modifié comme suit :

DETR 31 %	22 000,00 €
Agence Nationale du Sport 28 %	20 000,00 €
Département 20 %	13 544,62 €
Autofinancement de la commune 20 % :	14 000,00 €

Le planning opérationnel pourrait être le suivant :

dépôt initial des dossiers de subvention : 1er trimestre 2025

validation dossier entreprises 2è trimestre 2025

travaux : 3è trimestre 2025

VU la délibération 2025-01 du 3 février 2025 relative à une demande de subvention ;

CONSIDERANT l'opportunité de pouvoir déposer un dossier auprès de l'Agence Nationale du Sport,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs : Agence Nationale du Sport, Département et DETR.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LA FORT-DE-FRANCE' and '1975'.

La secrétaire de séance  
Sandra LEZIN

A blue ink signature of Sandra Lezin, consisting of stylized initials 'SL' followed by a horizontal line.